

Procès-verbal de l'assemblée publique

**Commission permanente du conseil sur la présidence du conseil
Portail du conseil virtuel**

**Le jeudi 20 septembre 2007 à 19 h
Maison de la culture d'Ahuntsic-Cartierville, 10 300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage**

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Marcel Parent, président de la commission
M. Marvin Rotrand, vice-président
Mme Claire St-Arnaud, vice-présidente
M. Warren Allmand, membre
Mme Jocelyn Ann Campbell, membre
Mme Anie Samson, membre

COMMISSAIRES ABSENTS :

M. Marcel Tremblay, membre
M. Claude Trudel, membre

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Mme Cathie Dugas, chef de section Internet, Service des communications et des relations avec les citoyens
M. Marc Lebel, chef de division de la gestion des documents, des archives et de l'accès à l'information, Direction du greffe
Mme Suzanne Mathieu, analyse en gestion des documents et des archives, Direction du greffe

CITOYENS PRÉSENTS :

10 personnes

1. Ouverture

À 19 h 05, le président, M. Marcel Parent, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Anie Samson, appuyée par Mme Jocelyn Ann Campbell, l'ordre du jour est adopté.

3. Adoption des procès-verbaux du 12 octobre 2006 et du 11 juin 2007

Sur une proposition du vice-président, M. Marvin Rotrand, appuyée par M. Warren Allmand, le procès-verbal du 12 octobre 2006 est adopté.

Sur une proposition de Mme Jocelyn Ann Campbell, appuyée par Mme Anie Samson, le procès-verbal du 11 juin 2007 est adopté.

4. Présentation du portail du conseil virtuel

M. Parent invite Mme Cathie Dugas à prendre la parole.

Mme Dugas débute sa présentation en précisant que le conseil virtuel est un ensemble de services, destinés aux citoyens, aux élus et aux journalistes, qui facilitent l'accès aux documents des instances, aux règlements municipaux, aux vidéos des séances du conseil et à la démocratie participative. Par ailleurs, cet outil accroît la transparence de l'administration municipale et stimule la participation civique des citoyens.

Le premier volet de ce portail, *Accès aux documents des instances*, est déployé depuis avril. Il s'agit, en fait, d'un extranet sécurisé qui permet aux élus de consulter électroniquement les documents liés aux instances municipales dont ils sont membres et aux journalistes de consulter les documents avant les séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Le deuxième volet permet aux citoyens de consulter les ordres du jour et les procès-verbaux des différentes instances décisionnelles. Un des objectifs des deux premiers volets est de réduire l'utilisation du papier.

Le troisième volet, qui est le plus populaire, est l'application de recherche de règlements municipaux. Les citoyens ont, en effet, la possibilité de consulter en ligne les règlements du conseil municipal depuis 1988, les règlements du conseil d'agglomération depuis sa création en 2006, les règlements de la Communauté urbaine de Montréal avant sa dissolution en 2002 et les règlements des arrondissements. À ce jour, quatre arrondissements ont complété la saisie de leurs règlements.

Le quatrième volet est la diffusion des séances du conseil municipal. Le conseil est présenté en différé, 48 heures après sa levée. Les séances sont découpées selon l'ordre du jour du conseil. Les citoyens peuvent donc visionner la section qui les intéresse.

Enfin, le conseil virtuel permet de développer des outils de démocratie participative, comme des forums de discussion, des questions aux élus et des sondages en ligne. Un projet-pilote a été réalisé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du budget participatif. Cette expérience a d'ailleurs fait l'objet d'une étude concluante par le CEFRIO (Centre francophone d'informatisation des organisations).

Mme Dugas cède la parole à Mme Mathieu afin qu'elle présente la refonte du site des commissions permanentes. D'entrée de jeu, Mme Mathieu mentionne que le nouveau site sera en ligne à la mi-octobre. À la suite du dépôt, en 2006, du rapport de consultation et des recommandations sur le Défi de la participation, il a été décidé de refaire le site des commissions afin de faciliter l'accès aux citoyens (des lacunes avaient été soulevées) et afin de rendre le site plus convivial.

En effet, on remarque que le site actuel présente des pages lourdes comprenant trop d'informations diffuses. Chaque commission aura dorénavant trois pages principales, à savoir une page de présentation, une page sur le programme d'activité et une page sur les membres.

De plus, le site des commissions présentera une page sur les travaux en cours (toutes commissions confondues) et un calendrier amélioré (mensuel et annuel). Une page sera également consacrée aux politiques et règlements reliés aux commissions permanentes. Et, une nouveauté, les citoyens et les organismes pourront s'inscrire en ligne afin de faire partie de la liste d'envoi d'une ou des commissions. Ainsi, ils seront automatiquement avisés des travaux des commissions. Enfin, un plan du site sera également disponible.

Le nouveau site sera accessible par divers moyens : par le raccourci ville.montreal.qc.ca/commissions, par l'index A-Z, par le site du greffe (intranet et internet), par l'onglet *Vie démocratique* (positionnement actuel) et par référencement.

M. Parent remercie les deux intervenantes.

5. Période de questions et d'interventions du public

À 19 h 35, le président annonce l'ouverture de la période de questions du public et invite la première personne inscrite sur la liste à se rendre au micro.

M. Pierre-Léo Bourbonnais, Projet Montréal

M. Bourbonnais s'informe à savoir pourquoi l'accès aux documents des instances décisionnelles est limité aux journalistes et aux élus. *M. Lebel explique que la direction du greffe ne voulait pas inonder inutilement le site d'informations afin qu'il devienne trop lourd*

et ne voulait pas semer de la confusion chez les utilisateurs (par exemple, un projet de règlement non adopté). M. Bourbonnais s'informe de nouveau à savoir si ces documents sont accessibles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. M. Lebel rappelle qu'une fois adopté par le comité exécutif les documents sont accessibles à toute personne voulant les consulter.

M. Bourbonnais recommande qu'un citoyen puisse avoir accès sur demande à l'extranet sécurisé.

Dans le premier volet, M. Bourbonnais constate qu'il n'y a qu'un menu déroulant. Il demande s'il est possible de faire également une recherche par mot-clé, par date ou par sujet. *Mme Dugas rappelle que le menu déroulant a été jugé acceptable en raison du petit nombre de choix qu'il contient (dizaine de choix).*

M. Bourbonnais demande si la période de questions peut être visionnée dans les extraits vidéo des séances du conseil. *On lui répond par l'affirmative.*

M. Bourbonnais questionne sur l'accessibilité pour les handicapés. *Mme Dugas rappelle que la Ville de Montréal suit de près les règles du W3C, dans la mesure de la capacité de la plateforme technologique. Mais, en règle générale, la Ville de Montréal se positionne bien dans ce domaine.*

M. Bourbonnais demande quelle est la plateforme utilisée. *Il s'agit d'Oracle et Java.*

Ensuite, il demande si l'utilisation du site de la ville par les téléphones cellulaires a été pensée. *Mme Dugas l'informe qu'il s'agit d'un des sujets en développement.*

M. Bourbonnais constate que les calendriers sont en format PDF et sont statiques. *Mme Dugas lui précise que la Ville est à développer un applicatif pour avoir des calendriers dynamiques.*

En terminant, M. Bourbonnais constate que les liens menant au site de la Ville de Montréal sont très longs et suggèrent de les raccourcir.

Mme Noushig Eloyan, conseillère et chef de l'opposition officielle

Mme Eloyan remarque que la Société de transport de Montréal et les sociétés paramunicipales tiennent également des séances publiques. Elle se demande si le site de la Ville tient des informations à ce sujet. *M. Lebel explique que la STM gère son propre site. M. Rotrand abonde en ce sens, mais constate que des liens devraient être effectivement faits entre les différentes instances.*

Mme Eloyan recommande donc la mise en place d'hyperliens menant aux sites de partenaires municipaux.

Mme Felicidad Joseph, arrondissement de Saint-Léonard

Mme Joseph tient à s'assurer que tous les documents pertinents sont joints aux invitations faites pour la tenue des assemblées publiques des commissions permanentes afin de faciliter la préparation des citoyens.

6. Période de questions et d'interventions des membres de la commission

M. Rotrand estime que certaines améliorations pourraient être apportées au site Internet de la Ville afin de le rendre plus attrayant. Il donne en exemple des villes comme Calgary et Toronto qui ont, à son avis, des sites beaucoup plus intéressants.

Comme première question, M. Rotrand s'informe à savoir quand les ordres du jour et les procès-verbaux sont disponibles pour les citoyens. *M. Lebel lui indique que les ordres du jour sont disponibles dès leur adoption par le comité exécutif et les procès-verbaux, dès leur adoption par le conseil municipal.*

M. Rotrand se demande que consultent exactement les citoyens en visitant le site Web de la Ville. *Mme Dugas lui explique que l'architecture du site est complexe au même titre que l'organisation.*

M. Rotrand constate que beaucoup d'informations se retrouvent sur le site, parfois trop. Il se demande s'il existe des solutions pour régler ce genre de problème. *Mme Dugas explique que la Ville compte environ 150 édimestres qui gèrent autant de sites, ce qui explique pourquoi il est parfois difficile de contrôler le contenu.*

M. Rotrand s'informe sur la disponibilité des documents en anglais. *M. Lebel lui mentionne que les ordres du jour sont disponibles en anglais, mais ce n'est pas le cas des procès-verbaux. Mme Dugas affirme que l'objectif est toujours d'offrir un service miroir, mais comme il existe plusieurs gestionnaires des sites, cela rend la tâche difficile.*

M. Rotrand aimerait avoir un mémo sur la capacité de fournir de l'information aux citoyens en anglais.

Mme St-Arnaud demande si les conseillers d'arrondissement ont un accès sécurisé aux documents du conseil de ville, par exemple. *M. Lebel explique qu'un conseiller membre d'une instance a accès uniquement aux documents de cette instance.*

Mme St-Arnaud veut également s'assurer que les modifications aux ordres du jour sont apportées également sur Internet dans des délais raisonnables afin de bien informer le citoyen. *On lui assure que des changements au site peuvent être effectués la journée même de la modification.*

Mme St-Arnaud s'informe à savoir si le conseil municipal est diffusé dans sa totalité ou s'il s'agit seulement d'extraits. *On l'informe que la totalité des débats sont diffusés et qu'ils sont découpés selon l'ordre du jour du conseil municipal.*

Enfin, Mme St-Arnaud constate qu'il y a beaucoup de mouvance au sein des instances. Elle demande donc si les mises à jour nécessaires seront effectuées en temps et lieu sur le nouveau site des commissions permanentes. *Mme Mathieu lui explique que les mises à jour seront faites directement par la direction du greffe, sans intermédiaire. Les modifications seront donc faites de façon quotidienne, au besoin.*

M. Allmand trouve dommage que les sommaires décisionnels ne soient pas disponibles au grand public avant les réunions des instances. **Il fera d'ailleurs une recommandation pour élargir cet accès.**

M. Allmand s'interroge sur le nombre d'arrondissements qui rendent leurs documents des instances disponibles. *M. Lebel l'assure qu'une liste complète sera acheminée aux membres de la commission.*

Mme Samson revient sur la question d'accessibilité par les élus des documents des instances décisionnelles. *M. Lebel lui explique que la distribution des accès s'est faite selon la même logique que la distribution papier, ce qui explique pourquoi, par exemple, un membre du conseil de ville n'a accès qu'aux documents du conseil municipal.* **Mme Samson annonce que l'accès aux documents des instances fera l'objet d'une recommandation.**

Mme Samson s'interroge également sur le taux de fréquentation depuis la mise en place du conseil virtuel. *Mme Dugas fera parvenir les détails statistiques aux membres de la commission.*

Mme Campbell demande si les sites d'arrondissement ont des hyperliens vers le conseil virtuel. *Mme Dugas l'informe que ce sont les édimestres de chaque site qui décident du contenu et des éléments dont ils feront la promotion.* **Mme Campbell annonce que cet aspect fera l'objet d'une recommandation de sa part.**

Mme Campbell s'informe à savoir comment se compare Montréal par rapport aux autres villes avec son expérience de conseil virtuel. *Mme Dugas rappelle le projet de démocratie*

participative mené dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Elle s'engage d'ailleurs à faire suivre aux membres le document du CEFRIO qui a émané de cette expérience.

Mme Campbell demande qui peut s'abonner à la liste d'envoi du nouveau site des commissions permanentes. *M. Lebel mentionne que ce sont les citoyens et les organismes, en autant qu'ils aient une adresse de courrier électronique.*

Enfin, elle demande qui gère le conseil virtuel. *M. Lebel lui explique que le contenu est géré par la direction du greffe et le format par l'équipe d'e-cité du Service des communications et des relations avec les citoyens.*

M. Rotrand remercie les intervenants et constate les progrès effectués. Il soutient que le site Web est un outil puissant et important pour faire circuler l'information. Sachant cela, il se demande si le conseil virtuel a été bien publicisé. *Mme Dugas mentionne qu'une conférence de presse a eu lieu et les journalistes ont été invités à essayer le site. Des activités médias ont également été réalisées, ce qui a fait l'objet d'une revue de presse.* M. Rotrand estime qu'une deuxième phase publicitaire devrait être effectuée afin de bien faire connaître ce site.

M. Allmand demande s'il y aura une cohérence entre le 311, qui entrera en fonction sous peu, et le conseil virtuel. *Mme Dugas explique que les collègues du 311 sont tenus constamment informés de tous les développements Web.*

7. Levée de l'assemblée

Le président, M. Parent, remercie les personnes présentes pour leur participation ainsi que Mme Dugas, M. Lebel et Mme Mathieu pour leur travail et leur collaboration.

À 20 h 30, sur une proposition de Mme Jocelyn Ann Campbell, appuyée par Mme Anie Samson, la séance est levée.

ADOPTÉ LE : 1^{ER} NOVEMBRE 2007

« ORIGINAL SIGNÉ »

M. Marcel Parent
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Mme Amélie Régis
Secrétaire-recherchiste